



Mont
Saint
Aignan

DECISION N°2026 – 44

METROPOLE ROUEN NORMANDIE – DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACQUISITION DE PROJECTEURS POUR LES SALLES DE SPECTACLE DE L'ESPACE MARC SANGNIER – partie 2

Le Maire de MONT-SAINT-AIGNAN,

- **VU** la délibération n° DEL2026-04-04 du Conseil Municipal du 02 avril 2026 donnant délégation à Monsieur le Maire pour solliciter tout organisme financeur pour l'attribution de subventions, quels qu'en soient l'objet ou le montant ;
- **VU** la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 mai 2021 relative à la création du dispositif fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) ;
- **CONSIDERANT** l'intérêt de bénéficier des plus larges financements possible pour les projets menés par la Ville ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter une aide au titre du FACIL pour l'opération « ACQUISITION DE PROJECTEURS POUR LES SALLES DE SPECTACLE DE L'ESPACE MARC SANGNIER – partie 2 », selon le plan de financement suivant :

		Montant prévisionnel HT
DEPENSES	Projecteurs	49 358,25 €
	TOTAL	49 358,25 €
RECETTES	Région Normandie	24 679,13 €
	Métropole Rouen Normandie	6 169,78 €
	Autofinancement Ville	18 509,34 €
	TOTAL	49 358,25 €

ARTICLE 2 : de signer la convention financière de la Métropole Rouen Normandie ;

ARTICLE 3 : de signer tout document servant à la demande d'acompte, de versement ou de solde.

Fait à MONT-SAINT-AIGNAN, le
Pour le Maire et par délégation,
Benjamin DUCA-DENEUVE

**4^{ème} adjoint chargé des finances et de l'évaluation
des politiques publiques**

21 AVR. 2026

